



Syndicat National Unitaire

● Travail ● Emploi ● Formation ● Insertion

✉ syndicat.snu-ara@pole-emploi.fr 🌐 <https://snu-ara.fr/> 📺 snu-ara

☎ 04 72 71 52 47 - 04 72 71 12 80



**SI VOUS NE DEVIEZ LIRE QU'UN SEUL
TRACT DU SNU
CHOISISSEZ CELUI-CI !**

Le SNU, la CGT et FO n'ont pas signé l'accord intéressement du 6 avril 2021 proposé par la Direction et uniquement négocié pour les salariés sous statut privé

Non valable en l'état (organisations syndicales signataires non majoritaires) la DG accompagnée des signataires de cet accord a décidé de mettre en place un référendum par voie électronique auprès des salariés sur la période du **jeudi 03/06/2021 13 heures au jeudi 10/06/2021 13 heures**.

La question qui va nous être posée sans aucune explication :

Etes-vous favorable au projet « Accord d'intéressement d'entreprise Pôle emploi » du 06/04/2021 ?
Les agents consultés pourront apporter l'une des réponses suivantes :

OUI

NON

Quelles sont les conditions de cet accord ?

- Un budget alloué de 0.85% de la masse salariale nationale (+/- 18 M€)
- Une répartition par établissement en fonction de **l'atteinte des objectifs de satisfaction des indicateurs de performance**.
- Une **distribution individuelle** du montant qui est fonction de la **quotité de temps de travail et du temps de présence**.

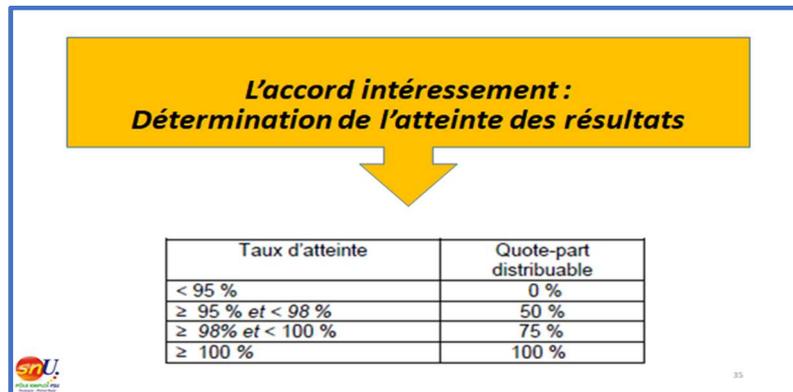
Quels sont ces indicateurs de performance ?

- Questionnaire de satisfaction sur le volet accompagnement (ACO2)
- Questionnaire de satisfaction sur le volet indemnisation (IND2)
- Questionnaire de satisfaction sur le volet entreprise (ENT2).

!!! Avec une organisation du travail qui nous est imposée, le SNU s'interroge sur la possibilité des agents à maintenir un service de qualité qui permette la satisfaction des usagers :

- Disparition de l'ARC indemnisation,
- Explosion de la taille des portefeuilles,
- Arrivée de la nouvelle convention d'assurance chômage
- Situation économique et évolution incertaine du marché de l'emploi
- ...,

En cas de non atteinte **d'un seul des objectifs fixés unilatéralement par la direction**, les agents auront une prime **intéressement proratisée ou égale à zéro**.



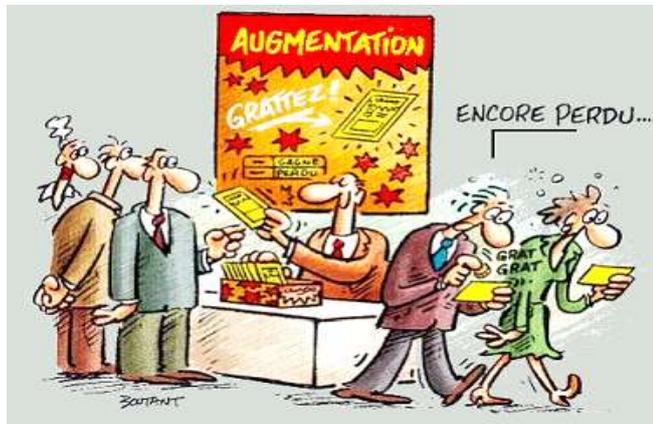
Les signataires de cet accord (CFDT, SNAP, CFTC, CFE-CGC) ont rendu **impossible toute évolution salariale pérenne** que la direction aurait pu proposer aux agents. Les différents budgets qui ont servi au versement des dernières primes toujours aussi inégalitaires (Covid, prime exceptionnelle...), auraient largement permis une **augmentation générale des salaires**, ce que le **SNU défend depuis toujours**.

Lors de ces 4 séances de négociation de cet accord, la direction avait affirmé ne pas faire de lien avec l'ouverture de la future Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) mais **jugez plutôt** :

Sur proposition de la CFDT, du SNAP, de la CFTC et de la CFE-CGC, en lieu et place d'une augmentation générale des salaires ou d'une prime pour l'ensemble des agents, l'établissement a fait le choix de proposer dans le cadre de cette NAO une **augmentation du budget pour les promotions et primes individuelles**.

Devrons-nous encore longtemps laisser certaines organisations syndicales œuvrer pour la baisse de nos avantages sociaux et financiers et signer des accords qui nous défavorisent tels que :

- **Accord Mutuelle** : Augmentation de la cotisation et baisse des garanties,
- **Accord intéressement** : Suppression définitive d'une hausse pérenne des salaires
- **Accord classification** : Blocage de l'évolution professionnelle et salariale des agents....)



Faire le choix de remplacer des augmentations salariales par des primes non soumises à cotisations sociales, c'est minimiser le salaire de référence dans le calcul des retraites, de la prévoyance C'est encore une fois mettre en danger la protection sociale de toutes et tous.

**Ne vous laissez pas berner !
Votre avenir financier vous appartient**

**Alors exprimez vous lors du référendum en
toute connaissance de cause !**

Pour répondre à vos questions en toute objectivité, nous mettons en place des permanences.

Calendrier :

17 mai : Stéphanie Velle

19 mai : Stéphanie Velle

20 mai : Anne Desabre

21 mai : Fabienne Delmas

21 mai : Sabrina Sahli

25 mai : Anne Desabre

26 mai : Mélodie Bala

27 mai : Mélodie Bala

31 mai : Fabienne Delmas

31 mai : Catherine Alabout

1^{er} juin : Catherine Alabout / Valérie Lagarde / Mélodie Bala : Denis Planchat / Sabrina Sahli

2 juin : Anne Desabre

N'hésitez pas à joindre un de ces contacts via Skype sur les dates qui vous conviennent ou à envoyer un mail à : syndicat.snu-ara@pole-emploi.fr